

Modalités de mise en œuvre

Prise de contact avec l'archiviste du CDG84 pour un rendez-vous

Préalablement à toute intervention, l'archiviste du CDG84 effectue une visite sur site pour estimer la nature des missions à réaliser, le métrage à traiter ainsi que les mesures d'organisation à prévoir, en concertation avec la collectivité.

Élaboration d'un diagnostic par l'archiviste

La collectivité devra délibérer et signer la convention avec le CDG84.

Selon la durée estimée, les missions peuvent être fractionnées sur plusieurs exercices budgétaires

Archivistes itinérants: Mme Carole Moinier et M. Emeric DUMONT

+ d'informations

Pôle Direction Générale

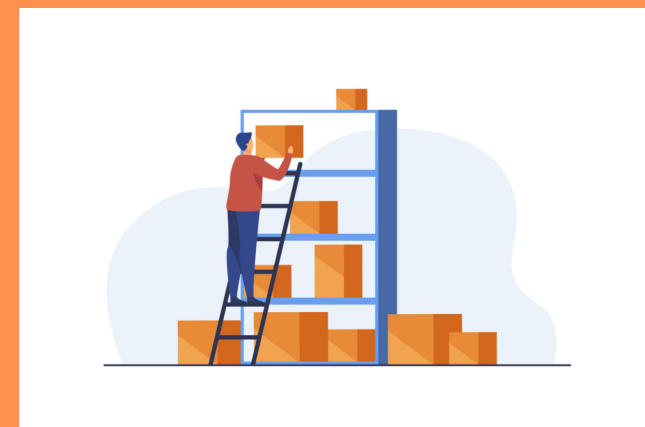
n.joubert@cdg84.fr

04 65 20 00 33



SERVICE D'AIDE A L'ARCHIVAGE

*Un outil d'accompagnement dans
la gestion et le classement de vos
archives*



Vous aider dans la gestion courante de vos archives, ou dans le traitement de votre arriéré, le Centre de gestion de Vaucluse propose l'intervention d'un archiviste qualifié. L'ensemble de notre activité est réalisé sous le contrôle des Archives départementales

Le CDG 84 met à votre disposition un archiviste diplômé qui effectuera les actions suivantes :

Le tri et la préparation des éliminations,

La rédaction des bordereaux d'élimination soumis au visa des Archives départementales,

La rédaction des instruments de recherche (inventaire, bordereau de versement),

La réalisation de tableaux de gestion des archives, indiquant les durées de conservation des documents,

La formation, sensibilisation du personnel à l'archivage courant,

Des conseils en matière d'organisation et d'aménagement des locaux,

Le conseil en archivage électronique,

Le récolement des archives.

Pourquoi faire appel aux archivistes itinérants ?

Le service d'archivage itinérant vous accompagne pour :

Respecter la législation et contribuer à la sécurité juridique de votre organisme (justification des droits et obligations)

Améliorer l'activité administrative par un meilleur classement et une recherche plus efficace des informations

Optimiser les espaces de rangement et de conservation

Mettre à disposition et utiliser les sources de votre patrimoine écrit pour valoriser la collectivité et son histoire

Pour la prestation *récolement*, la durée d'intervention est en fonction de la strate démographique de la collectivité :

- moins de 2 000 habitants : 1 jour,**
- de 2 000 à 5 000 habitants : 2 jours,**
- de 5000 à 10 000 habitants, 3 jours,**
- plus de 10 000 habitants, 4 jours.**



Les tarifs proposés sont les suivants :

-pour les collectivités et établissements publics affiliés :

diagnostic gratuit pour l'archivage papier, forfait pour la journée d'intervention de 250 €, frais de déplacement et de repas compris.

-pour les collectivités et établissements publics non affiliés :

diagnostic gratuit pour l'archivage papier, forfait pour la journée d'intervention de 290 €, frais de déplacement et de repas compris.